



DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE MONTARGIS

**MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD**  
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11  
Mail : [mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr](mailto:mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr)

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le onze avril 2019, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés : M.LEMAIRE pouvoir à M.BIHOREAU, MME DANGERVILLE

### **1/RAPPORT ANNUEL 2018- SMAEP CHEVILLON SUR HUILLARD- SAINT MAURICE SUR FESSARD-VILLEMOUTIERS-VIMORY**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le rapport annuel 2018 du Syndicat Mixte d'Eau Potable.*

*Après lecture de ce rapport, l'ensemble du Conseil Municipal approuve et accepte ce rapport.*

### **2/CONVENTION DE SERVITUDES- ENEDIS/COMMUNE DE CHEVILLON SUR HUILLARD-RUE DES PICHOTTERIES**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de constructions à usage d'habitation rue des Pichotteries, il est nécessaire de signer une convention de servitudes entre la société ENEDIS et la commune de Chevillon sur Huillard, pour les parcelles cadastrées AE n° 107 – 108 – 109.*

*La convention de servitudes est lue aux membres du Conseil Municipal.*

*La convention de servitudes concerne les travaux suivants :*

- établir à demeure dans une bande de 0.40 mètres de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 32 mètres ainsi que ses accessoires
- établir si besoin des bornes de repérage
- poser une borne avec grille REMBT 300 et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un mur et/ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur une façade de néant mètre
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou

*pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur*

*- utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.*

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la signature de cette convention et donne tous pouvoirs au Maire pour les formalités administratives.*

### **3/ BUDGET PRINCIPAL-SECTION INVESTISSEMENT-SALLE POLYVALENTE-REEMPLACEMENT CHAISES**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget principal 2019, section investissement, compte 2184, opération 17, le remplacement de 200 chaises à la salle polyvalente.*

*Monsieur le Maire propose le devis suivant :*

- *Entreprise ROLLECO : 5 968,66 € HT soit 7 162,39 € TTC*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ROLLECO, pour un montant de 5 968,66 € HT soit 7 162,39€ TTC.*

### **4/ CAMPMENT DE LA GRANDE GUERRE DU 10 AU 12 MAI 2019-ANNULE ET REMPLACE LA D43/2019**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu, dans le cadre de la Foire aux Plantes, de proposer un campement de l'association des Poilus de la Marne, à l'occasion de la signature du traité de paix de 1919, en plus de l'exposition de peintures des peintres du Huillard à l'église.*

*Monsieur le Maire présente le devis de l'association des Poilus de la Marne, pour un campement du 10 au 12 mai 2019, associant les élèves de CM2 et recevant une dizaine de classes, pour un montant de 2 500,00 € TTC.*

*L'inspection académique se propose de prendre en charge la somme de 500€, la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Chevillon la somme de 200 € et une participation de 2,00 € par élève extérieur à la commune sera également demandée aux différentes écoles.*

*Ainsi, la somme qui restera à charge de la collectivité s'élèvera à 1 300 € environ.*

*Après délibération, à la majorité, les membres du Conseil Municipal acceptent le devis présenté par l'association des Poilus de la Marne, déduction faite des différentes participations.*

### **5/ BUDGET PRINCIPAL-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019-ANNULE ET REMPLACE LA D26/2019**

*Monsieur le Maire propose l'équilibre du Budget Primitif Principal 2019 comme suit :*

Section de fonctionnement :

-Dépenses : 1 492 820,13 €

-Recettes : 1 492 820,13 €

Section investissement :

-Dépenses : 560 614,70 €

-Recettes : 560 614,70 €

Pour un total de dépenses et recettes de 2 031 841,83 €

Avec 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstension, le Conseil Municipal approuve la composition du Budget Primitif Principal présenté pour l'année 2019.

**6/ AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RGPD**

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;*

*Vu la Directive européenne 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes ;*

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;*

*Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015.899 du 25 juillet 2015 relative aux marchés publics ;*

*Considérant que la Communauté d'Agglomération montargoise Et rives du loing, ses communes membres, le CCAS de Montargis, le SMIRTOM, le SMAEP de Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Villemoutiers et Vimory, et le SMAEP de Puy-la-Laude décident conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT la mise en œuvre mutualisée du règlement général de protection des données (RGPD) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.*

*Après en avoir délibéré et à :*

***Article 1 :*** *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes entre l'Agglomération Montargoise, les communes d'Amilly, Cepoy, Chalette-sur-Loing, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Montargis, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre, Villemandeur, Vimory, le CCAS de Montargis, le SMIRTOM, le SMAEP de Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Villemoutiers et Vimory et le SMAEP de Puy-la-Laude.*

***Article 2 :*** *La présente délibération et la convention seront transmises à l'Agglomération Montargoise.*

**7/ BUDGET PRINCIPAL 2019-SECTION INVESTISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE-VIREMENT DE CREDIT-COMPTÉ 2184 AU COMPTÉ 2188**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la prise d'une décision modificative pour le règlement du réfrigérateur de la salle polyvalente, dépense prévue au budget 2019.*

*Il propose d'effectuer un virement de crédit des comptes 2184, opération 17 « Salle polyvalente » au compte 2188 opération 17 également pour 1 500 €.*

<i>Section d' investissement</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Dépenses</i>	
	<i>Article</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
	<i>2184</i>	<i>-1 500 €</i>	<i>2188</i>	<i>+1 500 €</i>

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative présentée.*

## **8/ QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :*

- Il est fait un compte-rendu sur la commission budget de l'AME,*
- Il est indiqué que le conseil municipal se réunira la prochaine fois le 24 juin 2019.*

***FIN DE SEANCE***